

l'opposition officielle. Mais auparavant, je voudrais dire à quel point il est indispensable, étant donné les responsabilités de plus en plus lourdes que nous assumons, que chaque député sache la nécessité d'organiser les travaux de la Chambre de manière à ce que les députés aient le temps de rentrer dans leurs circonscriptions et puissent s'occuper d'autres questions que celles qui se posent ici au Parlement, de semaine en semaine et de mois en mois, d'un bout de l'année à l'autre. Tous les députés diront sans doute comme moi, que nous passons trop de temps ici, à tel point que la Chambre des communes devient pour nous une espèce de tour d'ivoire et nous en sommes venus à considérer la Chambre des communes comme le nombril du monde, un peu comme le moine au fond de son cloître ou le pensionnaire dans son collège, ou comme le centre nerveux du pays alors qu'effectivement les centres d'action se trouvent peut-être à bien d'autres endroits.

Nous aimerions tous connaître d'avance le calendrier que nous suivrons durant l'année, savoir avec certitude quand nous pourrions nous rendre dans notre circonscription afin de renouer les contacts avec les électeurs, de nous replonger dans nos propres régions, de reprendre conscience des problèmes socio-économiques qui les affligent et de devenir ainsi de meilleurs députés. Grâce à l'évolution du régime des comités, qui s'est transformé en une solide organisation en un an à peine, et accapare une grande partie du temps des députés, nous nous rendons tous compte que sans une répartition minutieuse de notre temps aux travaux des comités et de la Chambre, nous ne pouvons remplir honnêtement nos devoirs de représentants élus du peuple.

Tous, députés de l'opposition aussi bien que de ce côté-ci de la Chambre, nous savons que nous avons une obligation législative à remplir envers le pays, obligation qui exige tout autre chose que de faire obstruction aux mesures qui nous déplaisent. Notre devoir est de comprendre les mesures législatives grâce à nos rapports avec nos commettants qui ne sont pas à la Chambre, grâce à la réflexion et aux experts que le régime de comités met à notre disposition, et puis d'user de notre intelligence pour exprimer nos idées à la Chambre, pour voter sur les questions mises au voix et passer ensuite aux questions suivantes. Si nous ne pouvons trouver moyen d'organiser presque tous nos travaux, alors à mesure que nos tâches deviendront de plus en plus lourdes, nous serons incapables de bien examiner les mesures législatives, et la population en subira le contre-coup.

[M. Deachman.]

Dans la situation où nous nous trouvons actuellement, à mesure que l'été avance et que nous nous efforçons d'établir le programme de nos travaux, nous devons d'abord faire preuve de bonne volonté. La plupart des choses que nous réalisons ici exigent de la bonne volonté. Pendant la plus grande partie de l'année nous n'avons pas besoin d'avoir recours au Règlement, d'invoquer une règle en particulier afin d'en finir avec une procédure ou un processus. Même si les députés peuvent s'opposer par principe à des questions de politique, je pense que nous devons agir ici dans l'intérêt du pays et que nous devons parvenir à nous entendre sur la façon de régler une question; mais ceci dit, monsieur l'Orateur, nous savons aussi que parfois au cours de l'année, les négociations sont rompues, les positions se durcissent et les députés perdent leur temps à argumenter, à railler et à chahuter. Je dois dire qu'à l'occasion—et je le regrette—je me laisse aller à de telles choses dans une situation tendue, comme d'autres députés d'ailleurs. Mais je ne crois pas que nous quittions cette enceinte tellement fiers de l'avoir fait.

Mais pour revenir à mon sujet, nous nous embarquons dans des situations où les négociations ne peuvent nous sortir de l'impasse. Nous devons donc faire un pas de plus, adopter un article qui dégagerait l'embâcle, non pas parce que nous voulons juguler le Parlement, ou parce que nous voulons museler l'opposition, ou encore parce que nous voulons imposer quelque chose de force au Parlement, comme l'a laissé entendre hier le chef de l'opposition (M. Stanfield), mais parce que nous sommes forcés d'agir du fait que nous sommes des représentants élus, que nous sommes au service de nos commettants et de la nation. Et nous pouvons agir en établissant un calendrier de nos travaux, et cela, indépendamment du parti qui siège de ce côté-ci de la Chambre, que ce soit le nôtre ou un autre parti. Nous ne pouvons poursuivre la marche des travaux sans programme, sans savoir de quelle manière nous allons les terminer. Nous devons trouver des moyens de nous sortir des impasses où nous nous engageons parfois.

Je voudrais donc, ce matin, monsieur l'Orateur, faire une suggestion qui découle de celle du député de Peel-Sud comme l'a exposée hier le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Je demande qu'on modifie l'amendement de M. Baldwin en ajoutant à la fin les mots suivants:

... et en remplacement, de recommander à la Chambre un article du Règlement par lequel une motion d'attribution de temps puisse être proposée